

Accueil de patient réfugié Ukrainien

Mémo pratique



L'URPS Médecins Libéraux mobilisée face à l'urgence et la précarité de la situation des familles ukrainiennes

Mise à jour : 13 avril 2022

Quelle prise en charge pour les familles ?

L'Assurance Maladie a déployé ses dispositifs d'accès aux droits et aux soins auprès des Ukrainiens pour permettre la prise en charge immédiate de tous les soins nécessaires à leur santé, aussi bien pour les consultations chez le médecin, le chirurgien-dentiste, la sage-femme que pour les médicaments prescrits sur ordonnance ou les examens médicaux au laboratoire d'analyse. L'Assurance Maladie prend en charge les dépenses de santé relatives aux lunettes, prothèses dentaires, aides auditives, dispositifs médicaux. Les ressortissants peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement médico-psychologique.

Ainsi, les familles bénéficient, dès leur arrivée en France, de :

- La Protection Universelle Maladie (PUMA)
- La Complémentaire santé solidaire (CSS)

A noter : si les droits santé ne sont pas encore ouverts pour le ressortissant ukrainien et qu'il a besoin de soins urgents/vitaux jusqu'au 31 mai 2022, il peut se rendre à l'hôpital le plus proche muni d'un document justifiant son adresse en Ukraine.

Les priorités de prise en charge

Une prise en charge médico-psychologique
L'organisation du parcours de soins pour ceux souffrant de maladies chroniques.
Une attention particulière pour la tuberculose et le VIH
Les vaccinations contre les maladies infantiles (ROR, DTP, BCG...)
La vaccination contre la Covid-19

Les recommandations

- 1 - Immédiatement/le plus rapidement possible après l'arrivée sur le territoire : évaluer, orienter, assurer les soins d'urgences
- 2 - A court et moyen terme, après l'évaluation initiale : des mesures à mettre en place en priorité
- 3 - Dans les 4 mois après l'arrivée : l'organisation du rendez-vous Santé et la finalisation du rattrapage vaccinal des enfants et des adultes



Patient venant d'Ukraine ou de nationalité ukrainienne et résidant déjà en France

Démarche à faire réaliser par le patient pour qu'il bénéficie de la protection universelle maladie et de la CSS pour l'ensemble des membres de sa famille (pas d'avance de frais pendant une durée de 12 mois) :

1- Dès l'arrivée en France, demander à la préfecture une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) qui précise que la personne bénéficie de la « protection temporaire » :

- Munie des documents en sa possession justifiant sa situation ;
- Accompagnée des membres de sa famille (conjoint et enfants).

2- Rendre à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du lieu de résidence cette autorisation provisoire de séjour (joindre la copie d'un justificatif de domicile si l'adresse mentionnée sur l'autorisation ne correspond plus à l'adresse actuelle).

R ressortissant français en provenance d'Ukraine ou de Russie

Pour que les membres de la famille bénéficient de droits immédiats à l'Assurance Maladie, le ressortissant doit contacter la CPAM du lieu d'hébergement en France

R ressortissants ukrainiens résidant déjà en France et dont le titre de séjour a expiré ou va expirer

Pour prolonger ses droits à la protection universelle maladie dès le jour suivant la date d'expiration du titre de séjour, le ressortissant doit contacter la CPAM de son lieu d'hébergement en France.

Enfants ukrainiens mineurs

Mineur accompagné d'un représentant légal :

- Présentation d'un document officiel mentionnant les parents (passport, livret de famille, etc.) : mêmes droits que les parents.
- Absence de document officiel : [formulaire S3705](#) de demande de rattachement à compléter.

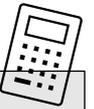
Mineur non accompagné d'un représentant légal, accueilli par un membre de la famille ou un tiers :

- Présentation d'un document officiel : l'enfant est créé en qualité d'assuré et bénéficie de PUMA et CSS.
- Absence de justificatif officiel : présenter une attestation sur l'honneur de l'accueillant (pays de provenance, date d'arrivée sur le territoire, état civil, adresse de résidence du mineur) accompagnée de sa pièce d'identité.

Mineur accueilli par une structure : l'enfant est créé en qualité d'assuré et bénéficie de la PUMA et CSS.



La boîte à outil



Comment le médecin libéral est-il payé ?

Lors de la consultation, demander au patient de présenter son attestation papier de droits à l'assurance maladie qui permettra au patient de ne rien payer.

Les modalités de facturation sont celles appliquées pour les bénéficiaires de la CSS, en utilisant le numéro de sécurité social provisoire attribué au patient - A noter : un médecin traitant « fictif » a été enregistré par l'assurance maladie afin de simplifier les démarches - [cf : AMELI - Complémentaire santé solidaire](#)

Deux possibilités de facturation :

1- Télétransmettre une feuille de soins électronique en mode SESAM sans Vitale (FSE en mode dégradé non recommandé en raison de l'impact sur la ROSP). La caisse d'assurance maladie du patient vous règlera directement la totalité de vos honoraires dans un délai de 48h environ.

2- Facturer en tiers payant sur une feuille de soins papier que vous transmettez à la caisse d'assurance maladie de votre patient : dans la zone « Règlement » de la feuille de soins, cocher les cases « L'assuré n'a pas réglé la part obligatoire » et « L'assuré n'a pas réglé la part complémentaire ». La caisse vous règlera directement la totalité de vos honoraires dans un délai de 20 jours environ.

Document de référence

[Flyer pour la prise en charge des soins des réfugiés - Français](#)

[Flyer pour la prise en charge des soins des réfugiés - Ukrainien](#)

Fiche « L'essentiel – l'Assurance Maladie c'est quoi ? » : [en français](#) / [en ukrainien](#)

[Affiches et flyers de demande de protection temporaire - Français et Ukrainien](#)

[Passeport Santé Formulaire 2022](#)
[Guide d'utilisation du passeport santé FR/UKR](#)

[Livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine](#)

[Rattrapage vaccinal des migrants primo-arrivants](#)
[Calendrier vaccinal ukrainien](#)
[Symptômes évocateurs tuberculose chez les migrants \(Anglais\)](#)
[Infections tuberculeuses latentes : dépistage chez les enfants jusqu'à 18 ans](#)

Traduction !



[Livret de communication - français ukrainien - Pictogramme](#)

[Glossaire en images des besoins élémentaires - FALC - Français/Ukrainien](#)

[Livret d'accueil en France pour les déplacés d'Ukraine \(pdf, 492.44 Ko\)](#)

[L'outil de traduction " médical " Français / Ukrainien](#)

[Traducteur google Français/Ukrainien](#)

Prise en charge du Covid



Jusqu'au 31 mai 2022, les tests de dépistage réalisés par les ressortissants, y compris lorsqu'ils sont réalisés sans prescription médicale pour des personnes ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie, sur présentation au laboratoire ou en pharmacie :

- Du document justifiant la protection temporaire pour les ressortissants ukrainiens
- D'une [attestation sur l'honneur](#) pour les ressortissants français

Protection

[Se protéger de la COVID - Ukrainien](#)

Tests

[Se protéger du Covid : les tests en France - Français](#)

Comprendre la vaccination

[Comprendre la vaccination - Ukrainien](#)

Comment se faire vacciner ?

[Comment se faire vacciner ? - Ukrainien](#)

Vous arrivez de l'étranger, quelles modalités pour la vaccination ?

[Se protéger du Covid : les vaccins en France \(Français\)](#)

[Se protéger du Covid : les vaccins en France \(Ukrainien\)](#)

Vous arrivez de l'étranger, quelles modalités pour la vaccination ?

[Vaccination des enfants et adolescents de 5 à 17 ans](#)

Les portails institutionnels



Gouvernement - [Portail point de situation et positionnement de la France](#)



Assurance Maladie - [Portail l'AM active ses dispositifs d'accès aux droits et aux soins auprès des Ukrainiens](#)



Agence Régionale de Santé – [Portail Solidarité avec l'Ukraine - Fiches Santé et COVID](#)